

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2024

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes suivantes :
 - 05 juin 2024
 - 19 juin 2024
 - 20 juin 2024
 - 30 juin 2024
2. Présentation des conclusions principales de l'édition 2024 des Assises de la Coopération luxembourgeoise (demande déi gréng)
3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux
4. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Joëlle Welfring

M. David Wagner, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, membres du Parlement européen

Mme Danielle Wolter, Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

M. Christophe Schiltz, du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Liz Braz, M. Patrick Goldschmidt, M. Fernand Kartheiser, Mme Paulette Lenert, M. Meris Sehovic, Mme Sam Tanson

M. Xavier Bettel, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Yves Carl, Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes suivantes :**

- 05 juin 2024
- 19 juin 2024
- 20 juin 2024
- 30 juin 2024

La Commission approuve les projets de procès-verbal.

2. **Présentation des conclusions principales de l'édition 2024 des Assises de la Coopération luxembourgeoise (demande déi gréng)**

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, Monsieur Gusty Graas (DP), ouvre la réunion et donne la parole à Madame Joëlle Welfring (*déi gréng*) pour qu'elle puisse développer sa demande de mise à l'ordre du jour concernant les Assises de la Coopération.

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) explique qu'il n'y avait pas beaucoup d'informations circulant avant les Assises de la coopération. Elle souligne également que, sauf erreur de sa part, les députés n'ont pas reçu d'invitation. De plus, les Assises se tenaient en parallèle d'une séance publique à la Chambre. Elle serait reconnaissante de recevoir davantage d'informations sur les principales conclusions relatives aux technologies de l'information. Elle souhaite notamment savoir quelles en seront les incidences futures sur le terrain, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des projets. La députée précise également que les droits des femmes figuraient à l'ordre du jour des Assises, ce qui constitue une nouveauté. Elle se demande si l'alignement des programmes est influencé par les conclusions tirées lors des Assises. Enfin, elle s'interroge sur l'impact que l'alignement stratégique, de manière générale, aura dans le futur, tel qu'il pourrait être abordé lors des Assises.

Le représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur explique qu'une erreur s'est produite de leur côté concernant l'envoi des invitations. À la suite des élections législatives, la transcription des adresses électroniques des membres de la Commission des affaires étrangères dans le système du ministère ne s'était pas effectuée correctement. Ainsi, une partie des membres de la Commission n'a malheureusement pas reçu d'invitation. Il présente les excuses du ministère et assure que les membres de la Commission recevront sans faute les invitations à la prochaine édition des Assises de la coopération.

La date a été choisie car la volonté était d'organiser les Assises de la Coopération immédiatement après la conférence diplomatique, afin d'éviter que les diplomates aient à se déplacer deux fois de suite au Luxembourg, notamment pour réduire les émissions de CO2.

Ils ont compté environ 300 participants, un nombre d'inscriptions jamais atteint auparavant, ce qui témoigne de l'intérêt croissant pour ce sujet. Traditionnellement, le premier jour des Assises est organisé par la direction de la coopération, et le deuxième par le Cercle des ONGD, ce qui a également été le cas pour cette édition.

Le ministre de la Coopération a prononcé le discours d'ouverture, suivi d'un message enregistré de l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les technologies.

La première table ronde était dédiée au sujet suivant : « Le pouvoir transformateur des nouvelles technologies et de l'innovation dans la coopération au développement et l'action humanitaire ». Les discussions ont porté sur les possibilités, les défis, et les risques liés à l'utilisation de ces technologies dans le domaine de la coopération.

La table ronde a soulevé de nombreuses questions, comme l'impact de la digitalisation sur l'aide humanitaire et pourquoi il est essentiel de se doter d'un cadre éthique. Il est également crucial de réfléchir à la manière dont on peut aider les pays en matière de technologies numériques, tout en protégeant les communautés locales et en intégrant les femmes. Il reste à déterminer comment réunir les partenaires, experts, agences et universités pour mettre en œuvre ces projets. Ensuite, des présentations de projets ont eu lieu, suivies d'une discussion modérée.

Les ONGD se sont concentrées sur femmes et filles dans le contexte de nouvelles technologies, en mettant focus sur accessibilité et intégration. Elles ont insisté sur les risques d'inégalité dans ce contexte et ont souligné la nécessité de soutenir les projets se concentrant sur cet aspect.

Concernant les conclusions, il souligne qu'elles se concentrent sur les nouvelles technologies et la digitalisation. Il explique que cela n'est pas nouveau, tout comme le soutien accru aux filles et aux femmes. Les organisateurs ont cherché à aligner le programme des Assises avec les objectifs retenus dans l'accord de coalition de cette législature.

Madame Joëlle Welfring (*déi gréng*) remercie le représentant du ministère pour ses propos. Elle souhaite savoir si les sujets discutés et les conclusions qui en découlent entraîneront des changements concrets sur le terrain. Elle s'intéresse ensuite à la stratégie générale en matière de coopération et veut savoir si ces sujets sont susceptibles de figurer à un prochain ordre du jour.

Monsieur Franz Fayot (*LSAP*) explique qu'il avait bien reçu une invitation et qu'il avait participé à une partie de l'événement. Il loue le succès de l'événement et se réjouit de voir que les grands axes stratégiques retenus par l'ancien gouvernement sont toujours poursuivis.

Le représentant du ministère explique que les conclusions ont démontré qu'ils sont sur la bonne voie en matière de digitalisation. En revanche, ils ont appris qu'il faut veiller à réduire le « digital gap », car ce risque existe. Il n'entend pas se prononcer quant à la stratégie générale poursuivie en matière de coopération à la lumière des conclusions des Assises car cette tâche relève du champ de compétence du ministre de la Coopération.

Monsieur Sven Clement (*Piraten*) pense avoir compris, lors de discussions avec les partenaires du Sud, que le problème réside dans l'utilisation des données. Ils craignent

de devoir financer la restitution des données collectées par les pays partenaires. Ils ont besoin des infrastructures, mais espèrent pouvoir générer eux-mêmes les informations. Il souhaite savoir si cela sera pris en compte.

Le représentant souligne que la sécurité des données a été abordée et que le comité dédié au cyberspace du CICR privilégie justement la protection des données. Il est question de la nécessité de protéger ces données en veillant à un accès bien encadré à celles-ci.

3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux

Monsieur Franz Fayot (*LSAP*) propose de faire un bref rapport sur le document relatif à l'intelligence artificielle.

Monsieur Sven Clement (*Piraten*) souhaite savoir si le rapport sur la politique de la concurrence ne pourrait pas être pertinent dans le contexte du droit de la concurrence. Il demande si le document ne devrait pas être reclassé en catégorie B. Il propose de relire le document en vue d'une éventuelle reclassification.

La Commission marque son accord avec ces propositions.

4. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact